



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

artisans : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 21422

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des retraités de l'artisanat. Les retraités de ce secteur s'inquiètent fortement de la baisse de leur pouvoir d'achat, suite à l'abandon de l'alignement des retraites sur les salaires au bénéfice de l'alignement sur l'indice officiel des prix d'une part et à l'augmentation des prélèvements effectués sur leur retraite de base et complémentaire. La situation des conjoints est aussi très préoccupante. En effet, à l'heure actuelle, ils perçoivent, à soixante-cinq ans, la majoration pour conjoint à charge fixée depuis 1973 à 4 000 francs par an pour 150 trimestres, soit une pension d'environ 260 francs par mois. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle compte adopter pour permettre une augmentation du pouvoir d'achat de ces personnes, et il souhaite, notamment, savoir si l'augmentation des pensions de réversion et l'élargissement des règles de cumul sont envisageables.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21422

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1998, page 6092